

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA
RECONSTRUCTION DE CERTAINS TRONÇONS CANADIENS DE LA ROUTE
DE L'ALASKA**

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
du Canada*

(Traduction)

Ottawa, le 11 janvier 1977

N° 11

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de faire référence aux entretiens qui ont eu lieu entre des représentants de nos deux gouvernements au sujet de la collaboration de nos pays respectifs à la reconstruction de certains tronçons canadiens de la route de l'Alaska.

Par suite de ces entretiens, j'ai maintenant l'honneur de proposer que ladite reconstruction soit régie par les conditions énoncées dans l'Annexe ci-jointe, lesquelles sont conformes aux ententes intervenues entre les représentants de nos deux gouvernements. Ces conditions ne modifient en rien les obligations permanentes des deux gouvernements en ce qui a trait au statut et à l'utilisation de la route de l'Alaska, y compris celles découlant des accords mis en vigueur par les échanges de notes en date des 17 et 18 mars 1942⁽¹⁾, des 28 novembre et 7 décembre 1942⁽²⁾ et du 10 avril 1943⁽³⁾.

Si ces conditions agréent à votre gouvernement, je propose que la présente Note, ainsi que son Annexe, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse. Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

THOMAS O. ENDERS

L'honorable Donald Jamieson,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

(1) Recueil des Traités 1942 N° 13

(2) Recueil des Traités 1942 N° 22

(3) Recueil des Traités 1943 N° 17